

Projet d'établissement

LA MAISON DES PETITS



Sommaire

I. Projet d'accueil

1. Les prestations d'accueil proposées
2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap
3. Les compétences professionnelles mobilisées
 - a. L'équipe et les intervenants
 - b. Le travail d'équipe
 - c. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation
 - d. L'accueil des stagiaires et des apprentis

II. Projet éducatif

1. L'accueil
 - a. Le premier accueil, l'adaptation la familiarisation
 - b. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace
2. Le soin
 - a. L'alimentation
 - b. Le sommeil
 - c. L'hygiène et les soins corporels
3. Le développement, le bien-être et l'éveil
 - a. Le jeu et les activités
 - b. L'approche artistique et culturelle
 - c. L'égalité garçon fille

III. Projet social

1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs
2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement
3. Les actions de soutien à la parentalité
4. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle
5. La démarche en faveur du développement durable

Préambule :

Conformément à l'article R. 2324-29 du code de la santé publique, les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Il a pour objectifs de :

- définir le fonctionnement de l'établissement :

- en mettant en place une démarche de réflexion sur la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille,

- en harmonisant les pratiques professionnelles à partir de valeurs éducatives communes,

- permettre aux familles et aux partenaires institutionnels de découvrir la qualité du service offert aux enfants accueillis.

Le projet d'établissement est composé de trois parties :

1. un projet d'accueil : Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38 du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage.

2. un projet éducatif : Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

3. un projet social et de développement durable : Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité proposées. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable. Le projet d'établissement est un outil à destination de l'équipe éducative de la structure, des familles et des partenaires de l'établissement.

La micro-crèche La Maison des Petits inscrit son action dans les valeurs portées par la municipalité de Villieu Loyes Mollon : la bienveillance, l'égalité, l'éducation, la transparence et le dialogue.

Ces valeurs guident l'ensemble des pratiques professionnelles, des relations avec les familles et des choix éducatifs de la structure. Elles visent à garantir un accueil respectueux de chaque enfant et de chaque famille, dans un climat de confiance, d'écoute et de coopération.

I. PROJET D'ACCUEIL

1. Présentation de la structure

La micro-crèche La maison des petits, située 400 rue Royale 01800 Villieu Loyes Mollon est une structure d'accueil pour jeunes enfants publique. Elle est gérée par la commune de Villieu Loyes Mollon, 95 avenue Charles de Gaulles 01800 Villieu Loyes Mollon.

La micro-crèche fonctionne dans le cadre du dispositif de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) et plus précisément du complément de libre choix du mode de garde (CMG).

La micro-crèche a un agrément pour 10 enfants et est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. La structure est fermée les jours fériés et des fermetures annuelles sont prévues :

- 1 semaine pour les vacances de Printemps
- 3 semaines au mois d'août
- 1 semaine pour les vacances de Noël

Des journées de fermeture pourront avoir lieu pour des raisons de formation, de réunions pédagogiques et/ou de ponts.

2. Les prestations d'accueil proposées

La crèche La maison des Petits est un établissement municipal multi-accueil proposant :

- Un accueil régulier : l'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Un contrat est établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles et d'un nombre de jours fixes par semaine.
- Un accueil occasionnel : l'accueil est occasionnel lorsque les besoins ne sont pas connus à l'avance. Ils sont ponctuels non récurrents et non garantis.
- Un accueil en urgence : il s'agit d'un accueil exceptionnel non prévisible d'un enfant qui n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel une offre ponctuelle d'accueil est proposée pour une durée limitée dans le temps. Cet accueil est assujéti aux possibilités d'accueil existantes.

Les modalités et le temps d'accueil de l'enfant sont définis en fonction des besoins des parents

3. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille » Principe 1 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La micro-crèche s'inscrit dans une démarche d'accueil inclusive, conformément aux orientations nationales en faveur de l'égalité d'accès aux modes d'accueil du jeune enfant.

L'accueil d'enfants en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques est envisagé dans le respect de l'intérêt de l'enfant, de sa sécurité, de son bien-être et des capacités d'accompagnement de la structure.

Toute demande d'accueil fait l'objet d'une analyse individualisée, menée en amont de l'admission, en lien avec la famille et, le cas échéant, les professionnels de santé ou médico-

sociaux qui accompagnent l'enfant. Cette réflexion permet d'évaluer la faisabilité de l'accueil, les adaptations nécessaires et les conditions garantissant la qualité de prise en charge. Lorsque la situation de l'enfant le nécessite, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est élaboré en concertation avec la famille, le RSAI référent et les partenaires concernés. Le PAI précise les besoins spécifiques de l'enfant, les modalités d'accompagnement, les adaptations organisationnelles, matérielles et, le cas échéant, les protocoles de soins ou d'urgence.

L'équipe veille à adapter l'organisation quotidienne, l'aménagement des espaces, le matériel et les propositions pédagogiques afin de favoriser la participation de l'enfant à la vie collective, dans le respect de ses capacités et de son rythme.

Les pratiques professionnelles s'inscrivent dans une démarche d'observation continue et d'ajustement.

La micro-crèche développe un travail de partenariat avec la famille, la PMI et les professionnels extérieurs (CAMSP, professionnels libéraux...), dans le respect du secret professionnel et de la confidentialité des informations.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap est conditionné à la possibilité, pour la micro-crèche, de garantir sa sécurité, son bien-être et celui des autres enfants accueillis.

En cas d'inadéquation entre les besoins de l'enfant et les moyens de la structure, une réorientation pourra être envisagée, en lien avec la famille et les partenaires concernés.

4. Les compétences professionnelles mobilisées

a. L'équipe et les intervenants

La directrice Auxiliaire de puériculture est l'autorité permanente de la structure. Elle est garante du projet d'établissement. Elle a pour mission de tenir compte des directives municipales, de répondre aux besoins d'accueil des familles, d'assurer le bon fonctionnement de la structure dans un souci d'éveil et de bien-être de chaque enfant. Elle assure le travail de liaison et de concertation avec les services extérieurs. Elle a un rôle de direction, d'encadrement, de management et de gestion budgétaire.

L'auxiliaire de crèche : Sous l'autorité de la responsable et en collaboration avec les autres membres de l'équipe, elle contribue à la prise en charge des enfants de façon individuelle et groupale et participe à l'organisation du quotidien. En collaboration avec ses collègues, elle accueille les enfants et s'assure du bien-être physique et affectif en leur apportant les soins nécessaires au bon déroulement de leur vie quotidienne. Elle accueille également les parents, les informe et assure les transmissions relatives au déroulement de la journée de leur enfant.

La RSAI (Référent santé accueil inclusif) est une infirmière de formation, elle intervient 10h par an sur la structure. Elle a pour mission de garantir un accueil de qualité pour les enfants, en veillant à leur santé, leur bien être dans les établissements d'accueil.

Une éducatrice de jeunes enfants libéral intervient 5h par an afin d'accompagner la directrice dans la mise en œuvre et l'évolution du projet éducatif et du projet d'accueil et offre un soutien à la réflexion pédagogique et aux pratiques professionnelles. Elle intervient également 10h par an dans le cadre de l'analyse de la pratique.

b. Le travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants » Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le travail d'équipe constitue un élément fondamental du fonctionnement de la micro-crèche. Il vise à garantir la cohérence des pratiques professionnelles, la continuité éducative et la qualité de l'accueil proposé aux enfants et à leur famille.

L'équipe s'appuie sur des temps d'échanges réguliers permettant la transmission des informations essentielles concernant les enfants.

Des réunions d'équipe sont organisées tous les mois et demi afin de partager les observations des professionnelles, d'analyser les pratiques et les situations rencontrées, d'ajuster l'organisation de la structure et d'assurer la mise en œuvre et l'évolution du projet d'accueil et du projet éducatif.

La cohésion d'équipe contribue à créer un environnement sécurisant, stable et rassurant pour les enfants.

L'équipe veille à assurer une communication claire et cohérente auprès des familles afin de garantir une continuité éducative et une compréhension partagée des pratiques professionnelles.

c. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

Conformément aux recommandations de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) l'équipe de la maison des Petits bénéficie de 10h d'analyse de la pratique professionnelle. Ces temps de formation sont animés par une EJE libérale extérieure à la structure, garantissant un cadre neutre, confidentiel et bienveillant.

Cet espace permet aux professionnelles de prendre du recul sur leur quotidien, d'exprimer leurs questionnements et de réfléchir ensemble aux situations rencontrées auprès des enfants et des familles.

L'analyse de la pratique permet une remise en réflexion bienveillante, le partage d'expériences et le renforcement de la cohésion d'équipe. Grâce à ce temps d'échange, l'équipe encadrante améliore la qualité d'accueil, ajuste ses pratiques professionnelles et garantit un accompagnement respectueux des besoins de chaque enfant.

d. L'accueil des stagiaires et des apprentis

La structure accueille des stagiaires dans une démarche de transmission, de professionnalisation et de découverte du milieu professionnel.

Ils participent aux temps de la vie quotidienne auprès des enfants, toujours sous la responsabilité d'un professionnel référent.

L'équipe veille à accompagner les stagiaires avec bienveillance, à leur transmettre les valeurs de la structure ainsi que les règles d'hygiène, de sécurité et de confidentialité.

II. PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

La micro-crèche constitue un lieu de vie, d'éveil et de premières expériences éducatives. L'équipe accompagne les enfants dans leurs apprentissages du vivre ensemble, de l'autonomie, du respect de soi, des autres et de l'environnement.

Chaque moment du quotidien est considéré comme un support éducatif favorisant le développement global de l'enfant.

1. Les valeurs éducatives de la maison des Petits

Accompagner l'enfant avec bienveillance et bientraitance

Être bienveillant, c'est porter sur l'autre un regard empreint d'attention, de compréhension et de non-jugement, dans le souhait sincère de son bien-être.

La bientraitance, quant à elle, s'exprime à travers une multitude de gestes et de paroles du quotidien, qui témoignent de la reconnaissance de l'autre comme une personne à part entière, avec ses compétences, ses doutes et ses besoins du moment.

La bienveillance et la bientraitance constituent ainsi une manière d'être et d'agir auprès de l'enfant.

Elles invitent les professionnelles à adopter une attitude respectueuse, à écouter avec empathie, à répondre aux besoins exprimés ou perçus, et à garantir le bien-être de chaque enfant.

La bienveillance constitue une valeur fondamentale de la structure. Elle implique une écoute attentive des besoins de l'enfant, le respect de son individualité et une posture professionnelle fondée sur l'empathie, le respect et l'accompagnement positif.

Respecter le rythme et les besoins des enfants

Chaque enfant possède son propre rythme biologique et ses besoins spécifiques, qu'il est essentiel de reconnaître et de respecter.

Les professionnelles veillent à être attentifs aux signes que manifeste chaque enfant afin d'ajuster leur accompagnement à son état du moment, notamment en ce qui concerne le sommeil, l'alimentation ou les temps d'activité et de repos.

Prendre en compte le rythme individuel permet de répondre de manière adaptée aux besoins fondamentaux de l'enfant et de lui offrir des conditions favorables à son bien-être et à son développement harmonieux.

Garantir le sentiment de confiance et de sécurité de l'enfant

Le sentiment de sécurité englobe à la fois la sécurité physique et la sécurité psychologique, qui renvoie à un état intérieur de calme et de confiance.

Ce sentiment se construit grâce à la présence bienveillante et à la disponibilité affective des professionnelles, qui répondent de manière adaptée et constante aux besoins de chaque

enfant. L'enfant se sent reconnu et en confiance à travers les paroles, les gestes, les regards bienveillants, mais aussi les repères et les limites qui lui sont donnés.

Peu à peu, cette sécurité intérieure se transforme en confiance envers les autres, puis en confiance en soi. Faire confiance à l'enfant, c'est l'accompagner dans le développement de son autonomie et de son estime personnelle.

Un enfant qui se sent en sécurité et en confiance est plus ouvert au monde : il peut se détendre, accepter le contact, gérer le stress, patienter, prendre des risques mesurés et comprendre le sens des règles.

Favoriser l'estime de soi chez l'enfant

L'estime de soi se définit comme la valeur que l'on s'accorde et la confiance que l'on place en ses propres capacités.

Chez le jeune enfant, l'estime de soi se développe progressivement dès la petite enfance, bien avant que la pensée logique et le jugement critique ne soient pleinement formés.

Les premières années de vie posent ainsi des bases essentielles pour le développement affectif, social et relationnel de l'individu.

L'estime de soi se nourrit du regard porté par l'adulte : l'enfant construit l'image qu'il a de lui-même à travers ce que l'adulte lui renvoie. Les professionnelles jouent donc un rôle déterminant en adoptant une attitude encourageante, valorisante et respectueuse.

2. L'accueil

a. Le premier accueil et la familiarisation

Le premier rendez-vous a lieu dans le bureau de la directrice. Elle présente la structure, l'équipe et le projet pédagogique. Ces moments sont privilégiés et permettent de créer un climat de confiance. Chaque famille est accueillie sans jugement. L'enfant est considéré comme une personne unique et l'équipe est attentive à ses besoins. L'équipe sait faire preuve de souplesse et de tolérance.

Les parents sont considérés comme les premiers éducateurs de leur enfant. Leurs connaissances, leurs habitudes familiales et leurs attentes sont prises en compte dans l'accompagnement proposé.

Lors de la première heure de familiarisation, un membre de l'équipe accueille le parent et l'enfant au sein du groupe pour échanger sur la prise en charge de l'enfant. Ce temps d'échange permet d'apprendre à connaître les habitudes de vie de l'enfant. Une fiche d'adaptation « Ma petite histoire » permet de retranscrire les habitudes de l'enfant et de les faire connaître à l'équipe de professionnelle.

La familiarisation se fera d'une manière progressive et personnalisée. L'enfant restera seul pendant 2h, puis une matinée avec un repas pour finir par une petite journée. La période de familiarisation dure généralement une semaine. Si le parent en ressent le besoin ou si l'adaptation est difficile pour l'enfant, la familiarisation pourra être allongée et adaptée à chaque famille.

b. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

- Les transmissions aux arrivées et aux départs de l'enfant

Lors de l'arrivée de l'enfant et de son parent, la professionnelle se rend dans l'entrée. Ce temps d'échange permet de recueillir et de transmettre les informations essentielles concernant l'état de santé, le sommeil, l'alimentation et les événements marquants de la journée. La professionnelle se rend disponible pour assurer l'accueil de l'enfant et son besoin éventuel de sécurité affective.

Lors du départ de l'enfant, la professionnelle accueille le parent au sein de la pièce de vie. Elle relate aux parents les éléments essentiels de la journée de l'enfant : temps de sommeil, repas, activités, relations avec les autres enfants et événements particuliers. Ces transmissions sont réalisées de manière individualisée, dans un climat de confiance, de respect et de bienveillance. Ces transmissions reposent sur l'observation de l'enfant tout au long de la journée et les échanges au sein de l'équipe.

- Aménagement de l'espace

L'aménagement des locaux a été pensé dans le respect du rythme de chaque tranche d'âge.

Description des locaux :

- 2 chambres avec 6 couchages chacune
- 1 salle de change avec table à langer, pot et wc à disposition pour les plus grands.
- 1 pièce de vie composée d'un coin calme, d'un coin psychomotricité, un coin imitation, de rangements avec des jeux en libre accès pour les enfants, une cabane, un coin repas. L'aménagement de cette pièce est modulable en fonction de l'âge des enfants.
- 1 cuisine
- 1 petite entrée avec porte-manteaux pour les plus grands et casiers pour les plus petits
- 1 coin extérieur avec cabane, motos, toboggan

- Accompagnement vers l'autonomie

Grâce aux valeurs qui guident notre accompagnement et au sentiment de sécurité et de confiance instauré, l'enfant peut progressivement développer son autonomie, soutenu par l'équipe éducative.

L'autonomie correspond à la capacité de s'affranchir peu à peu de la dépendance à l'adulte et de faire des choix personnels. Il s'agit d'un processus évolutif : l'enfant ne devient pas autonome du jour au lendemain, il le devient progressivement en intégrant les règles et les valeurs qui structurent son environnement. L'autonomie offre une forme de liberté, mais toujours dans un cadre sécurisant et clairement défini.

Les professionnelles veillent à encourager l'enfant dans ce qu'il est capable de faire seul. Intervenir à sa place reviendrait à lui ôter la satisfaction d'y parvenir par lui-même. À l'inverse, une attitude de surprotection freine son développement et altère son estime de soi, en renforçant l'idée qu'il n'est pas capable d'agir seul.

Chaque jour, lorsque l'enfant dispose des compétences nécessaires pour entreprendre une action, il est encouragé à aller au bout de sa démarche.

Face à une difficulté, les professionnelles l'accompagnent sans résoudre le problème à sa place, l'invitant ainsi à chercher et à trouver ses propres solutions.

3. Le soin

a. L'alimentation

L'alimentation de l'enfant se fait suivant les indications orales et écrites données par les parents lors de la familiarisation de l'enfant.

Pour les plus petits, toutes les informations sont notées sur un tableau et des feuilles d'introduction des aliments sont affichées dans la cuisine.

Les laits infantiles /maternels sont fournis par les parents. L'eau en bouteille est fournie par la structure.

Les repas sont livrés par le cuisinier de l'école en liaison chaude. Cette préparation est encadrée par les règles d'hygiène stricte.

L'objectif est de s'adapter aux besoins et aux rythmes des enfants. L'enfant est installé en fonction de son âge et de sa capacité à manger en toute autonomie.

Pour les plus petits qui dorment le matin, le déjeuner est pris suivant leur rythme. Les plus grands commencent à manger vers 11h45. Le goûter est servi en fonction des heures de réveil des siestes. (À partir de 15h45)

Le repas est un moment important qui permet de répondre à un besoin, l'enfant doit se sentir en sécurité. Il est possible qu'un enfant refuse le repas ou est en opposition, l'équipe s'adapte sans inquiétude. L'équipe ne force jamais un enfant de manger.

b. Le sommeil

Les temps de sommeil sont importants pour tous les enfants. Le rythme et les rites d'endormissement de chacun sont respectés au maximum dans les limites d'un accueil en collectivité.

Les enfants dorment toujours dans le même lit et dans le même dortoir. Les turbulettes et les couvertures sont fournies par les parents. Les enfants sont toujours accompagnés de leur doudou et/ou tétine.

Les plus petits sont couchés de manière échelonnée suivant leur rythme. Les plus grands vont à la sieste vers 13h. L'adulte accompagne l'enfant dans son endormissement afin qu'il se sente en sécurité. Le professionnel reste le temps de l'endormissement dans le dortoir.

Une surveillance en entrant dans la chambre s'effectue toutes les 10 minutes mais également avec le visiophone.

L'endormissement et le réveil naturel de l'enfant sont privilégiés. Ainsi, l'équipe ne réveillera jamais un enfant qui dort, partant du principe que son sommeil répond à un besoin.

c. L'hygiène et les soins corporels

Les soins sont réalisés de manière individualisée dans le respect du rythme, de l'intimité et des besoins de chaque enfant. Ces moments sont pensés comme des temps privilégiés de relation et d'échange entre l'enfant et l'adulte.

Les professionnelles appliquent les protocoles d'hygiène stricts afin de prévenir les risques infectieux, lavage des mains, utilisation de matériel propre et adapté, respect des règles d'hygiène...

Le change est réalisé dans un espace dédié, sécurisé et adapté. Il est effectué aussi souvent que nécessaire.

La communication est un élément important à prendre en considération. L'enfant est prévenu des soins qui vont lui être apportés. L'adulte veille à créer un environnement suffisamment sécurisant.

Les professionnelles observent quotidiennement l'état général de l'enfant. Toute anomalie ou signe inhabituel est signalé à l'équipe et transmis aux familles.

d. L'acquisition de la continence

L'enfant est accompagné avec bienveillance dans cette étape, en valorisant ses réussites.

Les espaces sanitaires sont aménagés et sécurisés pour permettre à l'enfant d'expérimenter la propreté dans de bonnes conditions. Le WC et le pot sont à disposition des enfants quand ceux-ci le demandent. Les changes des plus grands peuvent s'effectuer debout en accord avec l'enfant.

L'acquisition de la propreté se fait en concertation avec les familles afin d'assurer une continuité éducative entre la crèche et la maison. Les échanges réguliers permettent d'adapter l'accompagnement et de respecter les choix éducatifs des parents.

4. Le développement, le bien-être et l'éveil

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ». Principe 2 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

a. Le jeu et les activités

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ». Principe 4 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ». Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'enfant se construit par le jeu. L'équipe met tout en œuvre pour que l'enfant s'épanouisse. La structure est aménagée pour que l'enfant puisse investir les différents jeux qui sont mis à leur disposition au même endroit pour que l'enfant ait des repères et une sécurité affective.

- Jeux libres : L'enfant choisit ce qu'il lui correspond dans les différents jeux proposés. L'adulte est présent et porte un regard attentif et rassurant sur le groupe d'enfants.
- Activités : elles varient en fonction du groupe d'enfants présent et selon les besoins. Elles sont proposées et non imposées. Des activités motrices, de manipulation, d'expérimentation ou des activités créatives peuvent être proposées.
- Jeux extérieurs : Les sorties dans la cour de la crèche répondent aux besoins des enfants de se mouvoir et de bouger.

b. L'approche artistique et culturelle

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ». Principe 5 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'éveil artistique est essentiel pour stimuler l'imagination et la créativité des enfants. Des ateliers de musique, de danse, de peinture sont régulièrement proposés pour favoriser l'expression personnelle des enfants. Dans chaque atelier proposé, les enfants sont invités à s'exprimer librement, que ce soit oralement ou à travers leur activité.

La lecture d'albums occupe également une grande place à la micro-crèche. Elle permet à l'enfant d'enrichir son langage.

c. L'égalité garçon fille

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ». Principe 7 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les enfants sont valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Les professionnelles veillent à ce que les filles et les garçons soient encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinées dans leur développement. Chaque enfant est considéré dans sa globalité.

L'équipe éducative veille également à promouvoir l'égalité entre tous les enfants à travers les jeux, les activités, le langage utilisé et les interactions du quotidien, afin de lutter contre les stéréotypes et favoriser le respect mutuel.

d. La motricité libre

L'équipe fait le choix de favoriser la motricité libre, principe selon lequel l'enfant est acteur de son propre développement moteur. La motricité libre consiste à laisser l'enfant explorer et expérimenter ses mouvements spontanément, sans intervention ni stimulation directe de l'adulte.

Cette liberté lui permet de franchir, à son rythme et selon ses capacités, les différentes étapes de son développement moteur — de la position allongée à la marche assurée — dans le plaisir et la confiance.

En respectant cette démarche, l'enfant développe une aisance corporelle, une meilleure perception de son corps et de l'espace, ainsi qu'une capacité à évaluer les risques et à s'adapter à des situations nouvelles.

Cette approche favorise également la confiance en soi et l'autonomie, tout en renforçant la sécurité intérieure nécessaire à ses apprentissages futurs.

e. Les doudous et les tétines

Le doudou et la tétine sont des objets transitionnels qui jouent un rôle important dans le bien-être et la sécurité affective de l'enfant.

Les doudous sont à la disposition des enfants. Ils sont rangés dans le porte doudou ou chaque enfant a un accès libre.

Les tétines sont données dès qu'un enfant en ressent le besoin et à la sieste.

III. Le projet Social

PRÉAMBULE

Le projet social fait partie du projet d'établissement. Il situe la structure dans un cadre « géopolitique » global, et met en évidence la situation démographique de la commune et les profils des familles d'un point de vue socioprofessionnel.

Il met en relief les besoins des familles et l'évolution des modes d'accueil sur le territoire. Il fait le point sur les liens partenariaux de la structure avec l'extérieur.

Il est à la fois la base du projet d'établissement de la structure existante mais aussi le socle permettant d'appuyer les projets futurs après l'étude des besoins de la population.

1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

a. Présentation du territoire

Villieu Loyes Mollon est une commune rurale française située dans le département de l'Ain en région Auvergne Rhone Alpes et appartient à l'[aire urbaine de Lyon](#). Elle se situe à 38 km de [Lyon](#) et 3 km de [Meximieux](#).

La densité de population est d'environ 242 habitants/km² reflétant l'ambiance de petite ville dynamique tout en restant à taille humaine.

b. Présentation de la population

En 2023, la commune comptait 3 849 habitants, en évolution de +5,37 % par rapport à 2017. La population est relativement jeune et active. La commune connaît une forte hausse de population depuis plusieurs décennies, en grande partie liée à l'attractivité résidentielles et à l'expansion périurbaine.

Population par grandes tranches d'âges

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	3 174	100,0	3 586	100,0	3 831	100,0
0 à 14 ans	715	22,5	838	23,4	831	21,7
15 à 29 ans	503	15,8	517	14,4	522	13,6
30 à 44 ans	714	22,5	786	21,9	784	20,5

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
45 à 59 ans	701	22,1	743	20,7	804	21,0
60 à 74 ans	362	11,4	485	13,5	642	16,8
75 ans ou plus	179	5,6	217	6,1	248	6,5

- Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

La répartition par tranches d'âge met en évidence une part importante de jeunes et de familles avec enfants.

Le nombre de familles installés à Villieu Loyes Mollon est en constante progression. Les parents sont majoritairement actifs avec des besoins forts en matière d'accompagnement éducatif, de conciliation vie familiale/vie professionnelle et de création de liens sociaux.

Sur le plan familial, en 2022, 1176 familles résident dans la commune parmi elles :

- 14% sont des familles monoparentales
- 39.4% sont des couples sans enfant
- 46.6% sont des couples avec enfant.

Composition des familles

Type de famille	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	960	100,0	1 095	100,0	1 177	100,0
Couples avec enfant(s)	512	53,3	515	47,0	548	46,6
Familles monoparentales	56	5,8	110	10,0	165	14,0
Hommes seuls avec enfant(s)	20	2,1	35	3,2	45	3,8
Femmes seules avec enfant(s)	36	3,8	75	6,8	120	10,2
Couples sans enfant	392	40,8	470	42,9	464	39,4

- Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

Cette structure démographique, avec une forte présence de familles avec enfants et une proportion non négligeable de familles monoparentales, illustre l'enjeu social d'offrir un accueil de petite enfance adapté soutenant les besoins des familles de Villieu Loyes Mollon.

c. L'offre d'accueil

Il existe plusieurs possibilités d'accueil du jeune enfant sur la commune :

- La micro-crèche la maison des Petits
- Les assistantes maternelles sont au nombre de 43 sur la commune.
- Le RPEI : Le Relais Petite Enfance Itinérant est à la fois un temps collectif d'activités pour les enfants de moins de six ans accompagnés par leurs "nounous" avec l'accord des familles, mais aussi une permanence administrative au service des familles et de tous les professionnels de la petite enfance de la commune (assistants maternels et gardes à domicile).

La commune dispose d'une école maternelle et primaire et d'un centre de loisirs.

d. Les partenaires

Dans le but de créer un réseau pluridisciplinaire autour des familles, la structure travaille en lien avec de nombreux services alentours et partenaires :

- La municipalité, gestionnaire de la micro-crèche, entretient de nombreux liens avec la structure :
 - Services techniques pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts.
 - Service comptabilité pour les budgets de fonctionnement et d'investissement de la structure. Service communication permettant de travailler sur les différents supports accessibles aux familles.
 - Service du personnel pour la gestion du temps de travail des professionnels et des remplaçants éventuels.
- Le Relais Petite Enfance Itinérant (RPEI) est un partenaire privilégié de la micro-crèche. Il informe les familles sur le mode de garde individuel.
- La PMI, la CAF
- Les organismes médicaux sociaux : la micro-crèche accueille des enfants porteurs de handicap et travaille en relais avec les organismes qui aident à la prise en charge de chacun. L'équipe éducative peut également interpeller ces organismes lorsqu'un enfant est en difficulté dans la collectivité.
- L'école maternelle du Toison : Chaque année, les enfants sont accueillis une matinée dans les deux classes de maternelle de l'école accompagnés de professionnelles de la micro-crèche.
- Le centre de loisirs : Plusieurs temps de rencontre entre les petits de la crèche et les enfants de maternelle sont organisés à partir du mois de février.
- L'intervenante en éveil musical : une fois par mois, les enfants de la crèche découvrent de nouveaux instruments par l'intervention d'Isamusik qui vient nous chanter des chansons.
- La bibliothèque de la commune

2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

La structure veille à garantir l'égalité d'accès à l'accueil pour toutes les familles, sans distinction d'origine, de situation sociale, familiale, culturelle ou de handicap.

Chaque famille est accueillie avec respect, dans une démarche inclusive et non discriminante.

L'accueil des enfants s'effectue avec l'implication des parents. La structure s'attache à entretenir une relation de confiance avec les familles fondée sur la transparence, la communication et l'écoute réciproque.

Les parents sont informés du fonctionnement de la structure, des projets menés, des règles de vie et des éventuelles difficultés rencontrées concernant leur enfant, dans le respect de la confidentialité et du dialogue bienveillant.

- Participation aux activités : En fonction de leurs disponibilités, les parents sont conviés à participer aux ateliers d'éveil au sein de la micro-crèche. Les compétences artistiques et culturelles des parents peuvent être à ce titre valorisées. Les familles sont intégrées pleinement dans le projet de la micro-crèche. Lors de semaines spéciales comme la Semaine de La Petite Enfance ou la Semaine du goût, les parents sont conviés aux activités réalisées avec les enfants.
- Modes de communication : Les temps de transmissions à l'arrivée et au départ sont réalisés de manière individuelle par les professionnelles et axés sur la valorisation de l'enfant dans son comportement au sein du groupe ou sa progression individuelle. L'équipe a pour souci de ne pas limiter l'enfant à ses besoins physiologiques. Si une transmission d'un comportement difficile est à réaliser, la discrétion sera respectée. Pour toute demande administrative, la communication par mail (ou téléphone) est privilégiée pour ne pas solliciter la directrice sur son temps de présence auprès des enfants.
- Lors de la fête de la crèche, les parents sont invités à venir partager un goûter autour d'un spectacle de notre intervenante musicale.

3. Les actions de soutien à la parentalité

Les actions de soutien à la parentalité ont pour objectifs d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif, en valorisant leurs compétences et en renforçant leur confiance. Elles visent à créer un espace d'écoute, d'échange et de dialogue entre les familles et les professionnelles favorisant une relation de co-éducation au service du bien-être de l'enfant.

Ces actions permettent également de prévenir l'isolement parental, d'apporter des repères sur le développement du jeune enfant et de soutenir les familles lors des moments clés de la parentalité, dans le respect des valeurs, des besoins et du rythme de chacun.

Notre RSAI intervient une fois par an et convie les parents pour un temps d'échange collectif sur un thème choisi par les parents. Ce temps permet de créer du lien entre les familles et d'échanger sur des problématiques que les parents peuvent rencontrer.

En cas de besoin et dans le cadre du soutien à la parentalité, les familles peuvent demander des conseils et du soutien auprès de l'équipe. Elles peuvent bénéficier d'un entretien individuel à leur demande ou à la demande de l'équipe, lors de situations nécessitant un échange plus approfondi. Chaque questionnement ou besoin des parents sera toujours réfléchi et accompagné par l'équipe.

Le dialogue avec les familles occupe une place essentielle dans le fonctionnement de la micro-crèche. Les professionnelles favorisent des échanges réguliers, respectueux et constructifs afin de développer une relation de coéducation basée sur la confiance mutuelle.

4. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

La crèche accueille toutes les familles sans distinction. Nous accueillons des familles issues de différentes catégories socio-professionnelles et nous encourageons les parents en recherche d'emploi. Nous restons ouverts aux demandes de modifications des horaires du contrat pour correspondre aux besoins du parent dans le cas d'une formation.

5. La démarche en faveur du développement durable

La crèche s'inscrit dans une démarche de développement durable visant à préserver l'environnement, favoriser le bien-être des enfants et encourager les pratiques responsables auprès des familles et des professionnelles.

Plusieurs actions sont mises en place pour sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au respect de la nature à travers des gestes simples et quotidiens :

SOIN DES ENFANTS :

- Utilisation de linge lavable : gants de toilette pour le change et le lavage de la bouche et des mains après le repas, serviette de change, bavoirs

ALIMENTAIRES :

- Mettre en place le tri des déchets
- Limiter le gaspillage alimentaire
- Recyclage de l'eau du repas non utilisée pour mettre dans le potager
- Elimination du plastique pour la vaisselle des enfants (assiettes, verres, biberons), inox et verre trempé sont favorisés.

ACTIVITES :

- Utiliser des jouets durables, en bois ou issus du recyclage et favoriser la récupération pour les activités créatives
- Développer un espace vert (plantation, observation de la nature, boîte à insectes)
- Limiter les photocopies

ENTRETIEN ET DIVERS :

- Privilégier des produits écologiques pour l'entretien des locaux et du linge (Ecolabel), vinaigre blanc pour détartrer
- Privilégier l'éclairage naturel des fenêtres
- Utilisation de microfibrilles lavables pour l'entretien des surfaces
- Utilisation de balai et de lavettes lavables pour le sol
- Veiller à réduire la consommation d'électricité et d'eau

A travers toutes ces démarches, les professionnelles de la crèche informent et sensibilisent les familles et encouragent la continuité des pratiques écoresponsables à la maison.

L'équipe éducative s'engage activement dans une démarche de développement durable en intégrant des pratiques écoresponsables dans le fonctionnement quotidien de la crèche. Les professionnelles veillent à adopter des comportements respectueux de l'environnement et à les transmettre aux enfants.

Des temps d'échanges et de réflexion au sein de l'équipe permettent d'évaluer les pratiques existantes et d'identifier des axes d'amélioration.